Société de l'assurance automobile Québec

Fiche d'entretien préventif – Motocyclette

Effacer

Programme d'entretien préventif

NOM DU PROPRIÉTAIRE	NUMÉRO DE PLAQUE	PNBV (kg)	ODOMÈTRE ☐ km ☐ mi
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU VÉHICULE (NIV)	MARQUE	MODÈLE	ANNÉE

* Loc	* Code	DISPOSITIFS D'ÉCLAIRAGE, SIGNAUX D'AVERTISSEMENT ET SYSTÈME ÉLECTRIQUE	* C	* Min	* Maj	* Déf
	24	BATTERIE	☐	☐		
	21	CÂBLE ÉLECTRIQUE	☐	☐		
	23	COUVERCLE COFFRE À BATTERIE	☐	☐		
	7	FEU CHANGEMENT DE DIRECTION	☐	☐		
	12	FEU DE DÉTRESSE	☐	☐		
	11	FEU DE FREINAGE	☐	☐	☐	
	3	FEU DE JOUR	☐	☐		
	15	FEU DE PLAQUE	☐	☐		
	6	FEU DE POSITION	☐	☐	☐	
	25	FICHE/RACCORD/PRISE	☐	☐		
	19	INTERRUPTEUR	☐	☐		
	321	KLAXON	☐	☐	☐	
	5	LAMPE TÉMOIN	☐	☐		
	22	LENTILLE	☐	☐		
	16	LUMIÈRE DU TABLEAU DE BORD	☐	☐		
	2	PHARE DE CROISEMENT	☐	☐	☐	
	1	PHARE DE ROUTE	☐	☐		
	8	RÉFLECTEUR	☐	☐		

Loc	Code	VITRAGE ET RÉTROVISEURS	C	Min	Maj	Déf
	256	PARE-BRISE	☐	☐		
	258	RÉTROVISEUR EXTÉRIEUR	☐	☐	☐	

Loc	Code	FREINS	C	Min	Maj	Déf
	150	AXE DE CHAPE	☐	☐	☐	
	126	ARBRE À CAME/ROULEAU	☐	☐	☐	
	118	CANALISATION	☐	☐	☐	
	157	COURSE DE LA TIGE DE COMMANDE	☐		☐	
	121	CYLINDRE DE ROUE/PISTON	☐	☐	☐	
	124	DISQUE	☐	☐	☐	
	149	ÉLÉMENT DE FIXATION	☐	☐	☐	
	122	ÉTRIER	☐	☐	☐	
	133	FREIN DE SERVICE	☐	☐	☐	
	135	FREIN DE STATIONNEMENT	☐	☐		
	125	GARNITURE	☐	☐	☐	
	151	GOUPILLE	☐	☐	☐	
	132	LIQUIDE DE FREIN	☐	☐	☐	
	116	MAÎTRE-CYLINDRE	☐	☐	☐	
	153	MANETTE/PÉDALE	☐	☐	☐	
	143	RACCORD	☐	☐	☐	
	120	RÉSERVOIR	☐	☐	☐	
	154	RESSORT	☐	☐	☐	
	115	SUP./RIVET/BOULON(GARNITURE)	☐	☐	☐	
	145	SYSTÈME DE FREIN ABS	☐	☐		
	123	TAMBOUR	☐	☐	☐	
	155	TRINGLE	☐	☐	☐	

Loc	Code	SUSPENSION	C	Min	Maj	Déf
	77	AMORTISSEUR	☐	☐	☐	
	86	ANCRAGE	☐	☐	☐	
	103	BAGUE D'ANCRAGE (COUSSINET)	☐	☐		
	99	BRAS OSCILLANT	☐	☐	☐	
	94	ÉLÉMENT FIXATION	☐	☐	☐	
	81	ESSIEU	☐	☐	☐	
	106	RACCORD PNEUMATIQUE	☐	☐		
	75	RESSORT HÉLICOÏDAL	☐	☐	☐	
	100	SOUFFLET	☐	☐		
	74	SUSPENSION	☐	☐		
	84	SUSPENSION PNEUMATIQUE	☐	☐		
	101	TRINGLERIE MONOAMORTISSEUR	☐	☐	☐	

Loc	Code	ÉCHAPPEMENT	C	Min	Maj	Déf
	307	COLLECTEUR/RACCORD	☐	☐	☐	
	308	ÉLÉMENT FIXATION	☐	☐	☐	
	310	SILENCIEUX	☐	☐	☐	
	306	SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT	☐	☐	☐	
	309	STRUCTURE PROTECTRICE	☐	☐	☐	
	311	TUYAU D'ÉCHAPPEMENT	☐	☐	☐	

Loc	Code	ESPACE DE CHARGEMENT	C	Min	Maj	Déf
	224	ÉLÉMENT FIXATION	☐	☐		
	246	PLANCHER	☐	☐		

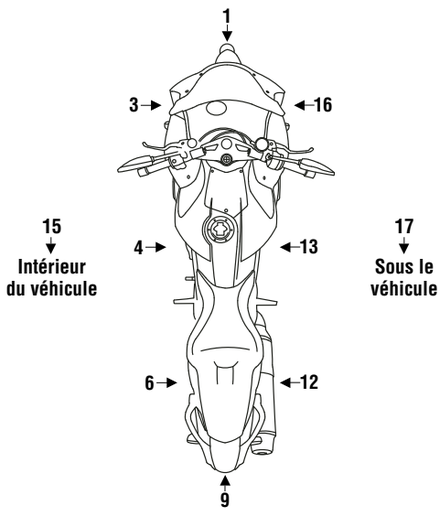

TYPE DE VÉHICULE ☐ CYCLOMOTEUR ☐ MOTOCYCLETTE

Loc	Code	CARROSSERIE, ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES	C	Min	Maj	Déf
	239	AILE	☐	☐	☐	
	198	ATTACHE DE CARROSSERIE	☐	☐	☐	
	340	APPUIE-PIED	☐	☐		
	333	BANQUETTE/SIÈGE	☐	☐		
	236	CARROSSERIE	☐	☐	☐	
	251	GARDE-BOUE	☐	☐	☐	
	341	GARDE-CHAINE	☐	☐		
	326	INDICATEUR DE VITESSE	☐	☐		
	325	ODOMÈTRE (TOTALISATEUR)	☐	☐		
	366	PORTE BAGAGES	☐	☐	☐	
	235	PORTE/COUVERCLE	☐	☐	☐	

Loc	Code	CADRE	C	Min	Maj	Déf
	209	CADRE	☐	☐	☐	
	203	ÉLÉMENT DE FIXATION	☐	☐		
	199	SUPPORT DE MOTEUR	☐	☐	☐	

Loc	Code	PNEU ET ROUE	C	Min	Maj	Déf
	281	JANTE	☐	☐		
	277	PIÈCES DE FIXATION	☐		☐	
	275	PNEU	☐	☐	☐	
	282	RAYON DE ROUE (BROCHE)	☐	☐		
	272	ROUE	☐	☐	☐	
	276	ROUE À RAYONS (BROCHES)	☐	☐	☐	
	278	VALVE	☐	☐		

Loc	Code	SYSTÈME DES COMMANDES DU MOTEUR ET SYSTÈME D'ALIMENTATION EN CARBURANT	C	Min	Maj	Déf
	293	BOUCHON DU RÉSERVOIR	☐	☐	☐	
	291	CANALISATION	☐	☐	☐	
	299	COMMANDE DE L'ACCÉLÉRATEUR	☐	☐	☐	
	329	COMMANDE D'EMBRAYAGE	☐	☐		
	290	DISPOSITIF D'ARRÊT (MOTEUR)	☐	☐		
	294	ÉLÉMENT FIXATION	☐	☐		
	298	RACCORD	☐	☐	☐	
	292	RÉSERVOIR À CARBURANT	☐	☐	☐	
	295	SYSTÈME D'ALIMENTATION	☐	☐	☐	

Loc	Code	DIRECTION	C	Min	Maj	Déf
	58	ACRAGE/FIXATION	☐	☐		
	64	AXE DE FOURCHE	☐	☐		
	62	ÉCROU	☐	☐		
	59	FOURCHE	☐	☐		
	63	GOUPILLE	☐	☐		
	60	GUIDON	☐	☐	☐	
	61	ROULEMENT DE FOURCHE	☐	☐		

REMARQUES

N.B. L'ensemble des composantes du véhicule routier a été vérifié à l'exception de ce qui a trait au niveau sonore du système d'échappement.

SIGNATURE DU MÉCANICIEN | NUMÉRO DU MÉCANICIEN | DATE (ANNÉE-MOIS-JOUR) | **DATE** DU PROCHAIN ENTRETIEN PRÉVENTIF

Société de l'assurance automobile du Québec

6642 30 (2018-01)

Imprimer le formulaire

QUELQUES RÈGLES D'UTILISATION

1. Pour être reconnus au Programme d'entretien préventif (PEP), vos entretiens préventifs doivent respecter les fréquences minimales suivantes :
   a) Tous les six mois ou aux 10 000 km selon la première échéance, pour les véhicules d'urgence dont le PNBV est inférieur à 7 258 kg à l'exception du véhicule routier de service d'incendie.
   b) Tous les douze mois ou aux 5 000 km selon la première échéance, pour les motocyclettes et cyclomoteurs utilisés par une école de conduite.
2. La fiche d'entretien préventif doit répondre aux exigences du PEP quant à la liste des composants indiqués sur le présent formulaire.
3. Il est recommandé de toujours procéder à l'inspection complète du véhicule avant d'effectuer les réparations, de façon à ne rien oublier lors de l'inspection.
4. Lors de chaque inspection, vous devez inscrire sur votre fiche d'entretien préventif l'état réel du véhicule, y compris les défectuosités mineures ou majeures que vous observez. Cette fiche est votre outil d'inspection et vous devez l'utiliser à cette fin. Le *Guide de vérification mécanique des motocyclettes* est votre outil de référence pour définir les défectuosités mineures ou majeures.
5. En cas de doute sur la non-conformité d'un composant, veuillez vous référer au *Guide de vérification mécanique des motocyclettes* ou, au besoin, communiquer avec le Service du soutien aux mandataires par messagerie électronique : crq.service.soutien.mandataires@saaq.gouv.qc.ca.
6. Toutes les réparations effectuées sur le véhicule doivent être annotées et conservées au dossier véhicule.
7. Les défectuosités majeures doivent être réparées avant de remettre le véhicule en circulation et les défectuosités mineures, dans un délai de 48 heures.

Sujet à changement, voir le Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers.

PREUVES DE RÉPARATION

si manque d'espace, utiliser un formulaire additionnel

Note : **Nous vous recommandons** d'inscrire ci-dessous tout le suivi du dossier véhicule jusqu'au prochain entretien préventif soit les réparations liées à l'inspection préventive, aux vérifications journalières, aux rondes de sécurité et toutes autres réparations, ajustements, lubrifications, graissages, etc.

OU	NUMÉRO DE PLAQUE	
	NUMÉRO D'UNITÉ	

DATE DE LA RÉPARATION	PIÈCES OU TRAVAUX EFFECTUÉS	INITIALES OU MATRICULE DU MÉCANICIEN	NUMÉRO DE FACTURE OU DE BON DE TRAVAIL	COÛT (Laissé à la discrétion du propriétaire du véhicule)	
				PIÈCES	MAIN-D'ŒUVRE